

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_14-DE
Reçu le 09/04/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14 – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A CARACTERE
PERMANENT – CONSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRE TITULAIRES ET
SUPPLEANTS

Séance Publique Ordinaire du 2 AVRIL 2026
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Michèle VERDRU, M. André RIOLI, M. Jean-Elie PUCCI, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carole LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL.

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 26

VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 26 mars 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_14-DE
Reçu le 09/04/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

XIV – COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A CARACTERE PERMANENT – CONSTITUTION ET ELECTION DES MEMBRE TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Monsieur Roger ROUX, Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération municipale n°13 du 02 avril 2026 portant sur la fixation des conditions de dépôt des listes de la CAO et de la CDSP,

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé à la suite du scrutin électoral du 15 mars 2026,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public,

Considérant qu'au titre de L1411-5 du code général des collectivités territoriales, en matière de délégation de service public, les candidatures et les offres, sont ouvertes par une commission ad hoc composée de la manière suivante :

- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public,
- Cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est également nécessaire de procéder selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant que par délibération municipale n°13 du 02 avril 2026, les conditions de dépôt des listes, portant sur l'élection des membres de la commission de délégation de service public, ont été fixées.

Considérant qu'en application des articles D1411-3 du CGCT, les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis prévue à l'article L1411-5 sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_14-DE
Reçu le 09/04/2026



LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- DECIDE la constitution de la Commission de délégation de service public à caractère permanent par élection de ses membres,
- PROCEDE à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de cette commission à la représentation proportionnelle au plus fort reste, suivants :

Les candidatures suivantes sont proposées :

En qualité de titulaires :

- ALEXANDRE Didier
- LASRY Marie-José
- PIROMALLI Guérino
- SANCHINI Françoise
- BARILI Jean-Baptiste

En qualité de suppléants :

- LAUBERTIE Hervé
- MARC Charlotte
- LOBACCARO Michel
- EMSELLEM Stéphane
- VERDRU Michèle

Puis l'on passe au vote à bulletin secret.

Nombre de votants présents : 27

Suffrages exprimés : 27

- DIT que Mesdames et Messieurs ALEXANDRE Didier, LASRY Marie-José, PIROMALLI Guérino, SANCHINI Françoise et BARILI Jean-Baptiste sont élus en qualité de titulaires,

- DIT que Mesdames et Messieurs LAUBERTIE Hervé, MARC Charlotte, LOBACCARO Michel, EMSELLEM Stéphane et VERDRU Michèle sont élus en qualité de suppléants,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20260402-020426_14-DE
Reçu le 09/04/2026

